



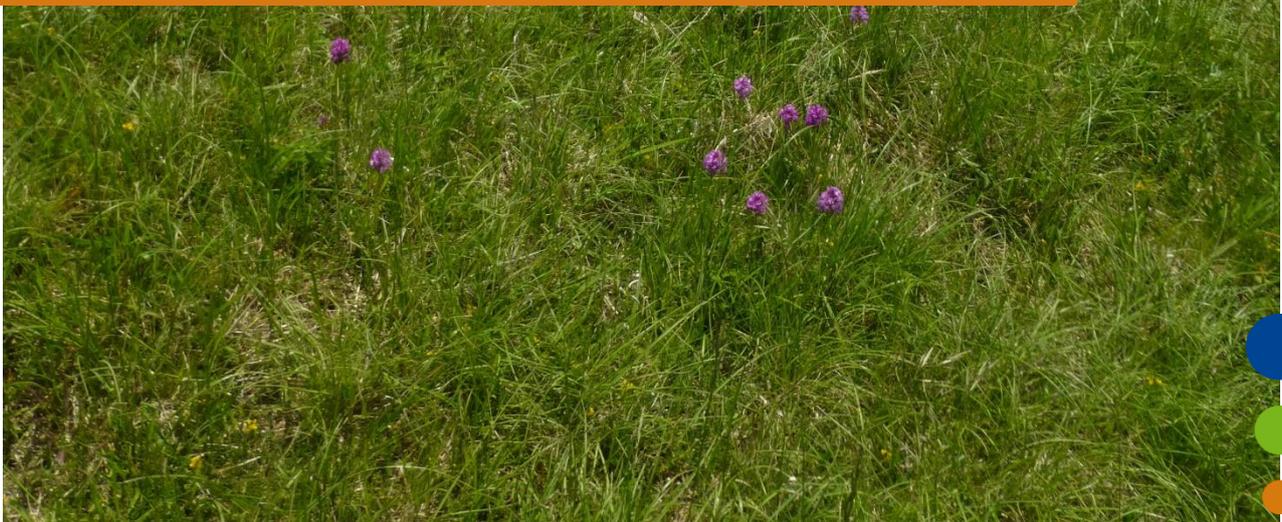
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine



# 2024

# Bilan d'animation

Période mars 2023 - mars 2024



**Site Natura 2000 FR7200664**

**Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne**

05 55 03 29 07

| [cen-nouvelle-aquitaine.org](http://cen-nouvelle-aquitaine.org)

| 6 ruelle du Theil,  
87510 Saint-Gence

# Sommaire

---

Sommaire.....	1
Liste des figures .....	3
Liste des tableaux .....	3
Intervenants.....	4
Présidence du Comité de Pilotage.....	4
Structure animatrice.....	4
Préambule .....	5
Site Natura 2000 et enjeux de conservation .....	5
Habitats naturels d'intérêt communautaire .....	5
Espèces d'intérêt communautaire.....	6
Flore.....	6
Faune .....	6
Enjeux du site.....	7
Objectifs du Docob .....	7
Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024.....	8
1- Animation .....	8
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication .....	8
Publication de bulletins d'information .....	8
Site Internet.....	8
Documents de communication .....	8
Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires .....	8
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000.....	9
2- Assistance technique .....	9
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB .....	9
Recensement et contact des signataires potentiels .....	9
Assistance technique et administrative des signataires .....	9
Suivi et évaluation des contrats.....	9
Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 » .....	11
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques .....	11
2-3 Assistance technique dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 .....	11
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000) .....	11
Phase de programmation .....	12
Phase de mise en œuvre .....	12
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine .....	12
3- Suivi du site et du DOCOB .....	12
3-1 Suivi des populations de chiroptères .....	12
3-2 Suivi socio-économique.....	13
3-3 Mise à jour du DOCOB et du FSD.....	13

3-4 Évaluation de l'état de conservation du site.....	14
3-4 Tableau de bord du DOCOB.....	14
4- Assistance administrative et bilan annuel.....	17
4-1 Comité de pilotage .....	17
4-2 Bilans d'animation .....	17
Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours.....	17
Elaboration du bilan d'animation annuel .....	17
Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).....	18
1- Présentation de la programmation 2023-2027 .....	18
2- Bilan du PAEC NA BD24 .....	19
3- Bilan du PAEC NA ZP24 .....	22
4- Bilan du PAEC NA EL24 .....	25
5- Perspectives pour la campagne 2024.....	26
Programmes et projets en lien avec Natura 2000 .....	27
Annexes .....	29

### Référence à utiliser

GOUAT C. & QUÉRO N., 2024. Bilan d'animation année du site Natura 2000 FR7200664 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ». Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 28 p + annexes.

## Liste des figures

---

Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 et des communes concernées. ....	5
Figure 2 : Localisation de la parcelle bénéficiant du contrat Natura 2000. ....	10
Figure 3 : Traitement des rejets et de la strate herbacée par débroussaillage sélectif .....	10
Figure 4 : Ratissage des rémanents de débroussaillage en vue de leur stockage .....	11
Figure 5 : Colonie d'hibernation .....	13
Figure 6 : Comité de pilotage du site le 30 janvier 2024 à Domme .....	17
Figure 7 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000 .....	18
Figure 8 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.....	19
Figure 9 : Bilan cartographique des engagements en MAEC sur le PAEC NA BD24 à l'issue de la campagne 2023. ....	21
Figure 10 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023. ....	24
Figure 11 : Localisation des parcelles du Coteau des Fages à Paunat (encadrées en bleu) par rapport au site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.....	27
Figure 12 : Aspect des pelouses du Coteau des Fages avant (gauche) et après (droite) les travaux de restauration .....	27

## Liste des tableaux

---

Tableau I : Habitats d'intérêts communautaires rencontrés dans le site .....	6
Tableau II : Résultats des suivis biologiques sur le site des anciens silos de Domme .....	13
Tableau III : Tableau de bord du DOCOB.....	15
Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24.....	20
Tableau V : Bilan des engagements sur l'ensemble du PAEC NA BD24.....	20
Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	22
Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site .....	23
Tableau VIII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24.....	25
Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000 .....	26

# Intervenants

---

## PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par monsieur Jean-Pierre Raynaud, élu régional.

## STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000<sup>E</sup>07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Cyrille Gouat et Nolwenn Quéro, chargés de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne, située au 21, rue de la Libération, 24 400 Mussidan.

# Préambule

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixante de kilomètres le long du cours périgourdin de la Dordogne, en grande majorité sur sa rive droite, entre les communes de Saint-Capraise-de-Lalinde et de Pechs de l'Espérance (Figure 1). Il s'étend sur 3768 ha, répartis sur 22 communes.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

**Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mars 2023 et mars 2024.**

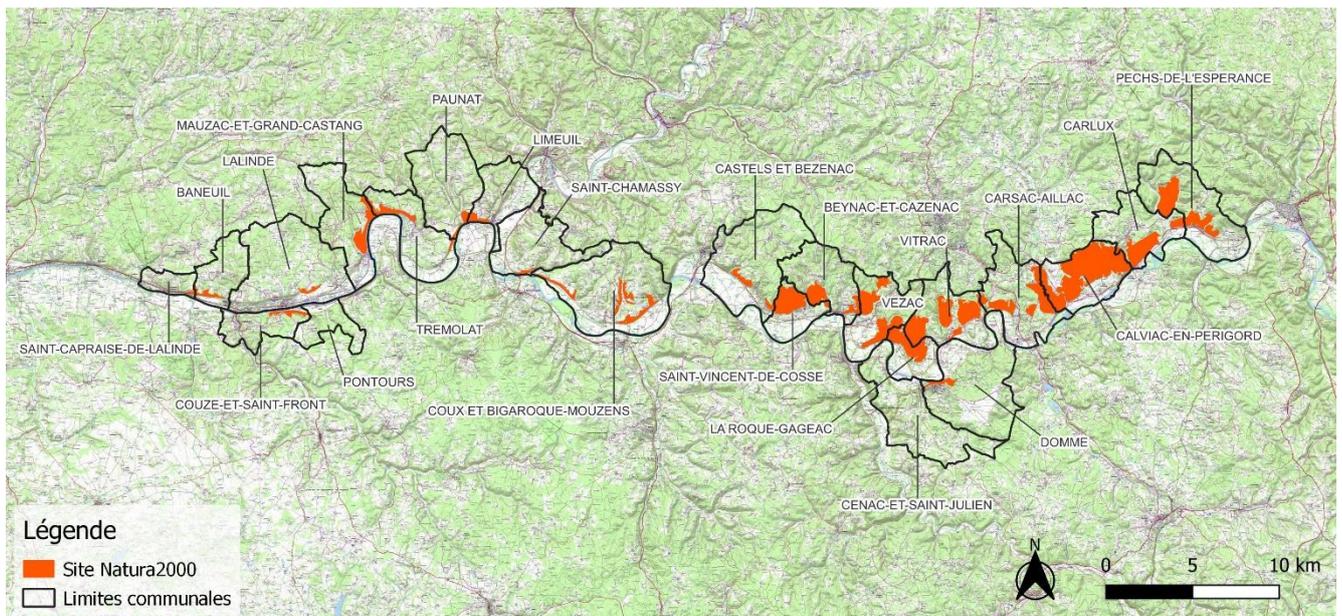


Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 et des communes concernées.

## SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

### HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2006 lors de l'élaboration du DOCOB fait état de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des forêts de chênes verts. Elles occupent environ 19 % du périmètre du site et représentent 80 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*), souvent en mosaïque avec des formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun) constituent les autres habitats d'importance du site et représentent près de 5 % de la superficie du site.

Tableau I : Habitats d'intérêts communautaires rencontrés dans le site

Habitats	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Installées sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.	9340-10 Yeuseraies aquitaines
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).	6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables 6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
8210 – Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique	Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités.	Habitat élémentaire non précisé
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.	Habitat élémentaire non précisé

## ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme :

- La Laitue vivace (*Lactuca perennis*)
- L'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*)

### Faune

Si aucune espèce n'était initialement mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par **2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**.

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue un **site d'intérêt national** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

Concernant les oiseaux, 8 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sont présentes sur le site, parmi lesquels le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-duc qui se reproduisent chaque année sur les falaises, ou l'Engoulevent d'Europe.

D'autres espèces animales patrimoniales sont présentes sur le site, comme la Genette (protection nationale) et l'Alyte accoucheur (annexe IV de la DHFF, protection nationale). L'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF) est probablement présent dans le périmètre et à rechercher.

## ENJEUX DU SITE

Les enjeux du site, inscrits dans le DOCOB, sont les suivants :

- Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves-souris dont les enjeux sont les suivants :

- Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;
- Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

## OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site sont déclinés dans le DOCOB selon quatre grands principes d'action :

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion et mettre en place des suivis
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

# Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024

---

## 1- ANIMATION

### 1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

#### Publication de bulletins d'information

Un bulletin d'information du site a été rédigé et est en cours de finalisation. Il sera publié sur le site internet du site Natura 2000, et envoyé aux communes qui pourront choisir de l'intégrer dans leurs bulletins municipaux afin d'en assurer une large diffusion auprès de la population locale.

#### Site Internet

Le nouveau site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2022 a été mis à jour en 2023. La redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est disponible à l'adresse suivante :

[www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr)

Pour rappel, le site comprend les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralités sur le réseau Natura 2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEC, les Contrats Natura 2000, la charte Natura 2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL, ...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Il a été proposé au CoPil de transmettre l'adresse du site internet aux communes pour qu'elles fassent figurer un lien depuis leurs propres sites internet.

#### Documents de communication

Deux plaquettes d'information ont été créées en 2020 :

- Une plaquette « Présentation » sur laquelle on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif Natura 2000, les enjeux en termes de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces ;
- Une plaquette « Outils de gestion » exposant les différents outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant aux objectifs du DOCOB.

Le contenu de ces plaquettes a été mis à jour en 2023 pour tenir compte des évolutions de la gouvernance à la suite du transfert de compétences aux Régions. Il a été proposé en CoPil de diffuser ces plaquettes aux mairies.

#### Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires

Pour des raisons de calendrier, aucune sortie de terrain n'a pu être organisée sur le site durant l'année écoulée. Pour l'année à venir, il a été proposé à la commune de Domme d'organiser une animation dans le cadre de la Nuit internationale de la Chauve-souris, puisque cette commune abrite un site à chiroptères d'importance nationale.

## 1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

L'animateur du site a eu des échanges réguliers avec d'autres animateurs Natura 2000 au cours de l'année, que ce soit au sein du Conservatoire d'espaces naturels (échanges informels et fil de discussion interne dédié), à l'échelle régionale avec la liste de diffusion « Rézo Natura 2000 », ou à l'échelle national, en lien avec la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire.

En particulier, l'animateur a participé le 4 octobre 2023 à la journée régionale des animateurs Natura 2000 qui s'est tenue à Saint-Macaire (47). Cette journée a vu des échanges et retours d'expériences autour de diverses thématiques (extension d'un site Natura 2000, MAEC, contrats Natura 2000, outils pédagogiques...), ainsi qu'une visite de terrain sur un site ayant bénéficié d'un contrat Natura 2000.

D'autre part, l'animateur a participé à une réunion métier dédiée à l'animation Natura 2000, lors du Congrès des Conservatoires d'espaces naturels qui s'est tenu à la Rochelle du 29 novembre au 2 décembre 2023.

## 2- ASSISTANCE TECHNIQUE

### 2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

#### Recensement et contact des signataires potentiels

L'ensemble des propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 ont été recensés. Ces données ont ensuite été croisées avec celles de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du DOCOB au moyen d'un logiciel SIG, pour créer une base de données des parcelles concernées par des HIC (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires). Les propriétaires seront contactés par courrier au cours de l'année 2024, en ciblant certains secteurs au vu de la grande étendue du site.

#### Assistance technique et administrative des signataires

Il n'était pas prévu d'assistance technique pour le montage de dossiers de contrats Natura 2000 ou de la charte Natura 2000.

#### Suivi et évaluation des contrats

Un contrat Natura 2000 intitulé « Restauration mécanique et entretien par pâturage de pelouses calcaires » est en cours sur le site. Il concerne une parcelle de 7,05 ha sur la commune du Coux-et-Bigaroque-Mouzens, acquise par le CEN Nouvelle-Aquitaine en 2021 (Figure 2). Celui-ci est le porteur du contrat.

Ce contrat permet de mettre en œuvre 3 actions :

- **N01Pi** : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Les travaux de restauration ont eu lieu entre le 20 février et le 3 mars 2023.

La deuxième phase des travaux a eu lieu du 11 au 18 décembre 2023, avec l'entretien mécanique effectué par une équipe de 6 personnes. Les travaux ont consisté en la coupe de ces rejets pour affaiblir les arbustes et en le débroussaillage de la strate herbacée (Figure 3). Des arbustes de *Cotoneaster sp.*, espèce exotique envahissante en contexte de pelouse ont également été éliminés. Les rémanents ont été stockés sur site, en périphérie des zones traitées, en réutilisant les places de stockage définies lors de la phase de restauration (Figure 4).

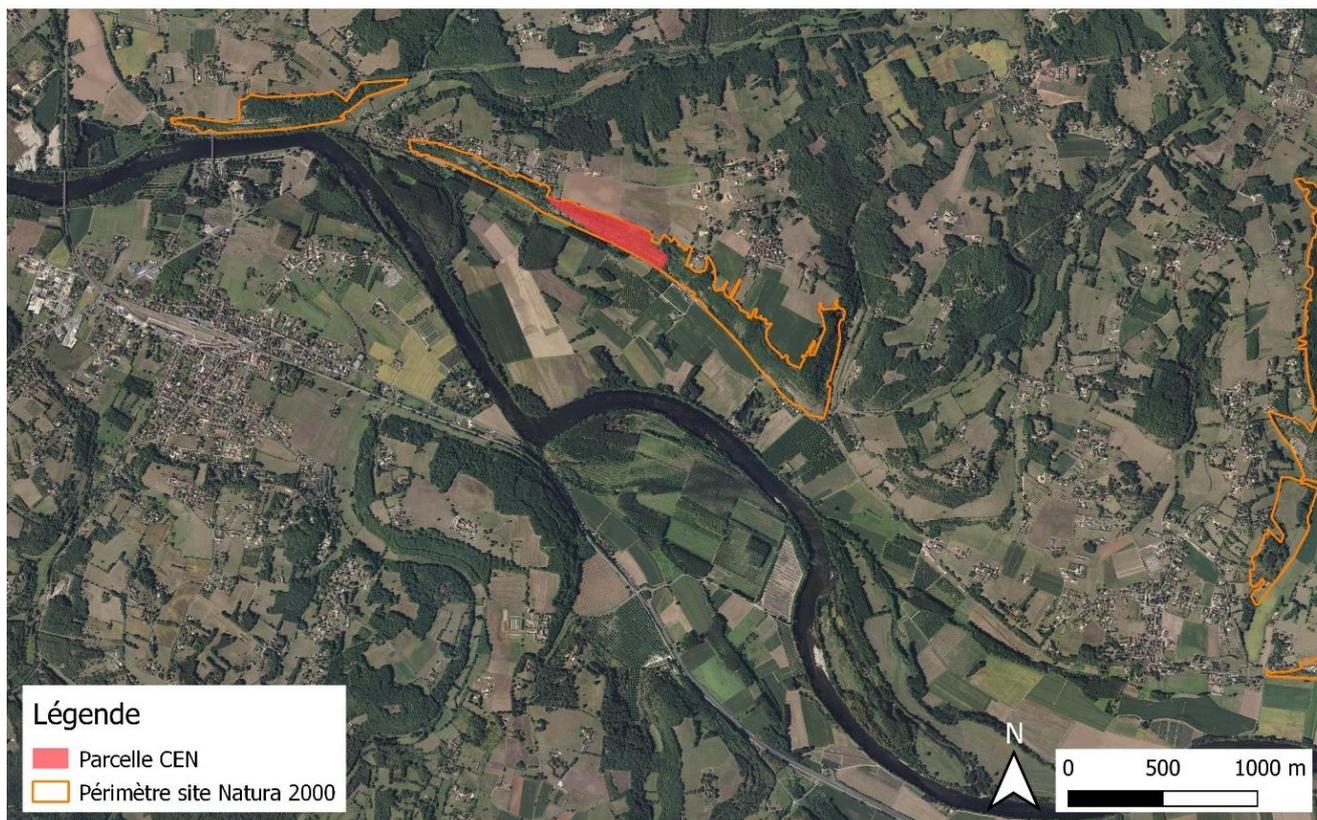


Figure 2 : Localisation de la parcelle bénéficiant du contrat Natura 2000.

Le suivi des travaux a été réalisé comme suit :

- Visite du site avant travaux le 08/12/2023
- Réunion de chantier au lancement des travaux le 11/12/2023
- Bilan d'étape le 15/12/2023
- Visite de réception des travaux le 19/12/2024

La demande de paiement a été envoyée aux services de la Région le 13/02/2024.



Figure 3 : Traitement des rejets et de la strate herbacée par débroussaillage sélectif



Figure 4 : Ratissage des rémanents de débroussaillage en vue de leur stockage

### Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Le contrat Natura 2000 et les actions contractuelles associées ont été renseignés dans le système d'information SIN2. Certaines informations générales sur le site ont été mises à jour.

### 2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Il est apparu lors du Comité du pilotage du 30/01/2024 que les PLUi de 3 Communautés de communes concernées par le site, ainsi que le SCoT du Périgord noir sont en cours d'élaboration. Il est prévu de prendre contact avec les collectivités et établissements publics concernés afin de veiller à la prise en compte des exigences de gestion du site dans la rédaction de ces documents.

### 2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'animateur a été sollicité par un porteur de projet dans le cadre d'une évaluation d'incidence pour un permis de construire sur la commune de la Roque-Gageac. Une information a été apportée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents au sein du site et le porteur de projet a été assisté dans le remplissage du formulaire simplifié d'évaluation d'incidences. Le projet n'avait pas d'emprise sur un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire.

Les services de l'Etat ont été informés.

Par ailleurs, l'animateur a été sollicité pour un permis de construire sur la commune de Pechs de l'Espérance. Des échanges sont en cours avec le porteur de projet.

### 2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Le CEN NA participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs sont multiples, nous pouvons citer entre autres :

- La description, la cartographie et le suivi des populations de chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), en dénombrant les colonies de parturition et les sites de transit et d'hibernation
- La poursuite des travaux sur les populations de Grand rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Minioptère de Schreibers (structure et fonctionnement), en identifiant les barrières écologiques qui limitent les déplacements des individus et structurent la population à partir d'analyses génétiques

- La caractérisation de la dynamique de ces populations et leur fonctionnement à partir d'analyses des données de capture-recapture d'individus marqués, et d'analyses des flux d'individus entre les sites (marquage individuel et déploiement d'un réseau de systèmes de recueil automatique des mouvements des individus marqués dans les sites équipés)
- Le lancement des travaux permettant de définir la répartition et le statut du Grand murin et du Petit murin en Nouvelle-Aquitaine
- Etc...

### Phase de programmation

Le CEN NA est partenaire du programme depuis 2019. Les suivis biologiques des sites sont réalisés conformément aux recommandations régionales (dates & protocoles respectés).

### Phase de mise en œuvre

Tous les ans depuis 2019, les individus léthargiques sont scannés (dans la mesure du possible) pour identifier les éventuels individus marqués. Tous les résultats d'observation sont transmis aux structures régionales pour venir alimenter les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

## 2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une réunion a été organisée le 7 avril 2023 avec le gestionnaire de la Dordogne pour préciser les changements dans le fonctionnement du dispositif, les attentes de la Région, et répondre aux interrogations des différents animateurs Natura 2000 de l'antenne Dordogne du CEN Nouvelle-Aquitaine.

L'animateur a également participé au webinar du 28 septembre 2023 sur le financement FEADER, sur l'Appel à Projets 2023 des Contrats Natura 2000 et sur l'utilisation du portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine pour le dépôt des contrats Natura 2000.

Enfin, des contacts par mail ou téléphone ont eu lieu régulièrement avec les services de la Région.

## 3- SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

### 3-1 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Le site des anciens silos de Domme est composé de plusieurs gîtes abritant des chiroptères à plusieurs périodes de l'année (hibernation et mise bas). Deux suivis sont réalisés par an : suivi des populations reproductrices en période estivale (colonies essentiellement présentes dans un silo) et suivi de la colonie d'hibernation en période hivernale (colonies présentes dans une cheminée de l'ancienne usine et dans une galerie souterraine située sous l'usine).

En 2023, un comptage diurne a été effectué, étant données les difficultés rencontrées en 2021 et 2022. Un test de comptage sur photo à l'aide d'une perche télescopique a été réalisé, sans être pour autant concluant (mauvaise qualité d'image). Les résultats du suivi estival correspondent à **une estimation** des populations reproductrices du site (individus adultes uniquement). Il s'agit principalement de Rhinolophes euryales.

Les résultats des suivis biologiques sont présentés ci-après.



Figure 5 : Colonie d'hibernation

Tableau II : Résultats des suivis biologiques sur le site des anciens silos de Domme

	22/06/2023	28/01/2024
<i>Rhinolophus euryale</i>		4
<i>Rhinolophus euryale</i> / <i>ferrumequinum</i>	1000 adultes	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		117
<i>Rhinolophus hipposideros</i>		12
<i>Myotis emarginatus</i>	50	

### 3-2 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Une veille sur les activités socio-économiques a été effectuée. Aucune activité pouvant constituer un facteur d'influence sur l'état de conservation du site n'a été identifiée.

### 3-3 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Un travail de mise à jour du formulaire standard de données du site a été entrepris. Pour cela, l'ensemble des données naturalistes disponibles au sein du site Natura 2000 a été recensé, à partir de 3 bases de données régionales :

- Observatoire Fauna, pour les données faunistiques ;
- Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour les données floristiques et d'habitat ;
- Kollect, base de données du CEN Nouvelle-Aquitaine et de son réseau (partenaires et bénévoles).

Les espèces et habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces patrimoniales (espèces protégées ou menacées d'après les listes rouges) qui n'étaient pas encore connues au sein du site ont ainsi été recensées. Ce travail a permis d'identifier 2 nouvelles espèces d'intérêt communautaire, appartenant au groupe des chiroptères :

- **1305 - Le rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ;**
- **1321 - Le murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).**

Par ailleurs, un nouvel habitat d'intérêt communautaire a été mis en évidence au sein du site. Il s'agit d'un habitat prioritaire :

### **7220\* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)**

Enfin, 48 espèces patrimoniales qui n'étaient encore pas connues ont été recensées, dont 19 parmi la faune et 29 parmi la flore. Elles sont présentées en annexe 1.

Un porter à connaissance a été fait lors du Comité de pilotage du 30/01/2024.

D'autres informations générales sur le site ont également été mises à jour (communes à la suite de fusions, site internet, organisme gestionnaire...).

Le FSD mis à jour doit maintenant être communiqué à la DREAL et ses modifications devront être validées par le Museum national d'Histoire naturelle.

### **3-4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE**

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

### **3-4 TABLEAU DE BORD DU DOCOB**

Un tableau de bord permettant un suivi de l'exécution du programme d'actions du DOCOB a été élaboré. Il présente de manière synthétique les actions réalisées au cours de l'année écoulée, et sera alimenté au cours des années à venir. Ce tableau est présenté en page suivante.

Tableau III : Tableau de bord du DOCOB

Code action	Action	Priorité	Financement possible	2023-2024
<b>Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces</b>				
1901A 00	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	2	MAEC	MAEC OUV2 ouverte sur la programmation 2023-2027
CN664 PE1	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	2	CN 2000	1 contrat Natura 2000 Restauration de 0,77 ha de pelouses calcaires fortement embroussaillées (action N01Pi)
1902A 00	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	1	MAEC	MAEC OUV2 ouverte sur la programmation 2023-2027
CN664 PE2	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	1	CN 2000	1 contrat Natura 2000 Restauration de 0,95 ha de pelouses calcaires moyennement embroussaillées (action N01Pi)
CN664 PE3	Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par débroussaillage	1		1 contrat Natura 2000 Entretien par débroussaillage de 1,72 ha de pelouses calcaires
2003A 00	Gestion extensive des prairies peu productives et pelouses sèches	1	MAEC	MAEC ESP2, 3, 4 (retard de fauche) ouvertes sur la programmation 2023-2027
CN664 PE4	Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par pâturage	1	CN 2000	
1903A 00	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	1	MAEC	MAEC OUV2 ouverte sur la programmation 2023-2027
CN664 PE5	Maintien de l'ouverture des parcelles : mise en place d'un parcours ovin	1	CN 2000	
CN664 PE6	Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage sur site	1		
CN664 CV1	Mise en défens de type d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	2		
CN664 CV2	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	1	CN 2000	Contrats forestiers non ouverts en 2023
CN664 CV3	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2		Contrats forestiers non ouverts en 2023
<b>Suivre l'efficacité des actions de gestion et mise en place de suivis</b>				
AC664 CS	Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	1	Hors contrat	Suivi et comptage des colonies d'hibernation et de reproduction des fous à chaux de Domme
AC664 I	Amélioration des connaissances sur les insectes des pelouses sèches et landes	2		
S664 H1	Suivis des pelouses sèches et landes sèches	1		
S664 H2	Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire	1		

Code action	Action	Priorité	Financement possible	2023-2024
<b>Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public</b>				
SI6641	Sensibiliser à la découverte du patrimoine naturel du site Natura 2000 (animations)	3	Hors contrat	
SI6642	Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation (sentier de découverte)	3		
<b>Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs</b>				
AD664/1	Aide à la rédaction de documents d'information sur Natura 2000 et le site dans des dépliants d'information pour les usagers	1	Hors contrat	2 brochures : présentation du site et des outils de gestion
AD664/2	Conception et rédaction d'un bulletin d'informations sur la « vie » du DOCOB	1		Bulletin d'information en cours de finalisation
AD664/3	Organiser et animer des réunions publiques	1		
AD664/4	Recherche des propriétaires privées et ayants droits en fonction des zones prioritaires d'actions et identification cadastrale	1		Recensement des propriétaires au sein du site
AD664/5	Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires privées et ayants droits	1		
AD664/6	Aide au montage et au dépôt des dossiers	1		
AD664/7	Sollicitation de financements nécessaires pour des actions hors contrat	1		
AD664/8	Aide à la mise en oeuvre des actions	1		
AD664/9	Formation et sensibilisation des personnels intervenants à la faune et à la flore et aux enjeux de conservation et de gestion	1		
AD664/10	Analyse et synthèse des suivis et adaptations des actions en fonction des observations issues des actions mises en place	1		
AD664/11	Planification et coordination de la mise en oeuvre du DOCOB	1		Animation du site
AD664/12	Bilan annuel du DOCOB et bilan final à 5 ans	1		Bilan d'animation 2023-2024 rédigé et envoyé aux services de la Région
AD664/13	Préparation et animation des Comités de Pilotage	1		Préparation et animation du COPIL du site le 30/01/2023 à Domme

## 4- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

### 4-1 COMITE DE PILOTAGE

L'animateur s'est chargé de l'organisation du COPIL qui s'est tenu le 30 janvier 2024 à Domme, sous la présidence de Jean-Pierre Raynaud, élu régional (Figure 6). 16 personnes représentant 15 structures différentes étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Explications sur le transfert de compétences à la Région
- Rappels sur le site
- Présentation du programme d'animation 2023-2026 et du bilan d'animation depuis mars 2023
- Bilan des MAEC
- Programmes et projets en lien avec le site

Le diaporama présenté lors de la réunion et le compte rendu seront disponibles en téléchargement sur le site internet. Ils sont annexés au présent bilan, avec les courriers d'invitation (Annexes 2 à 4). Le compte rendu a été diffusé le 27/03/2024 aux membres du COPIL.



Figure 6 : Comité de pilotage du site le 30 janvier 2024 à Domme

### 4-2 BILANS D'ANIMATION

#### Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours

Le compte rendu d'activité à mi-parcours a été transmis à la Région le 14 septembre 2024. Il a été rédigé sous la forme d'un tableau de bord (Annexe 5).

#### Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan annuel d'activité de l'animation a été transmis à la Région le 15/03/2024. Il est téléchargeable sur le site internet.

# Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

## 1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, 3 PAEC se superposent (Figure 7) :

- le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA\_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA\_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

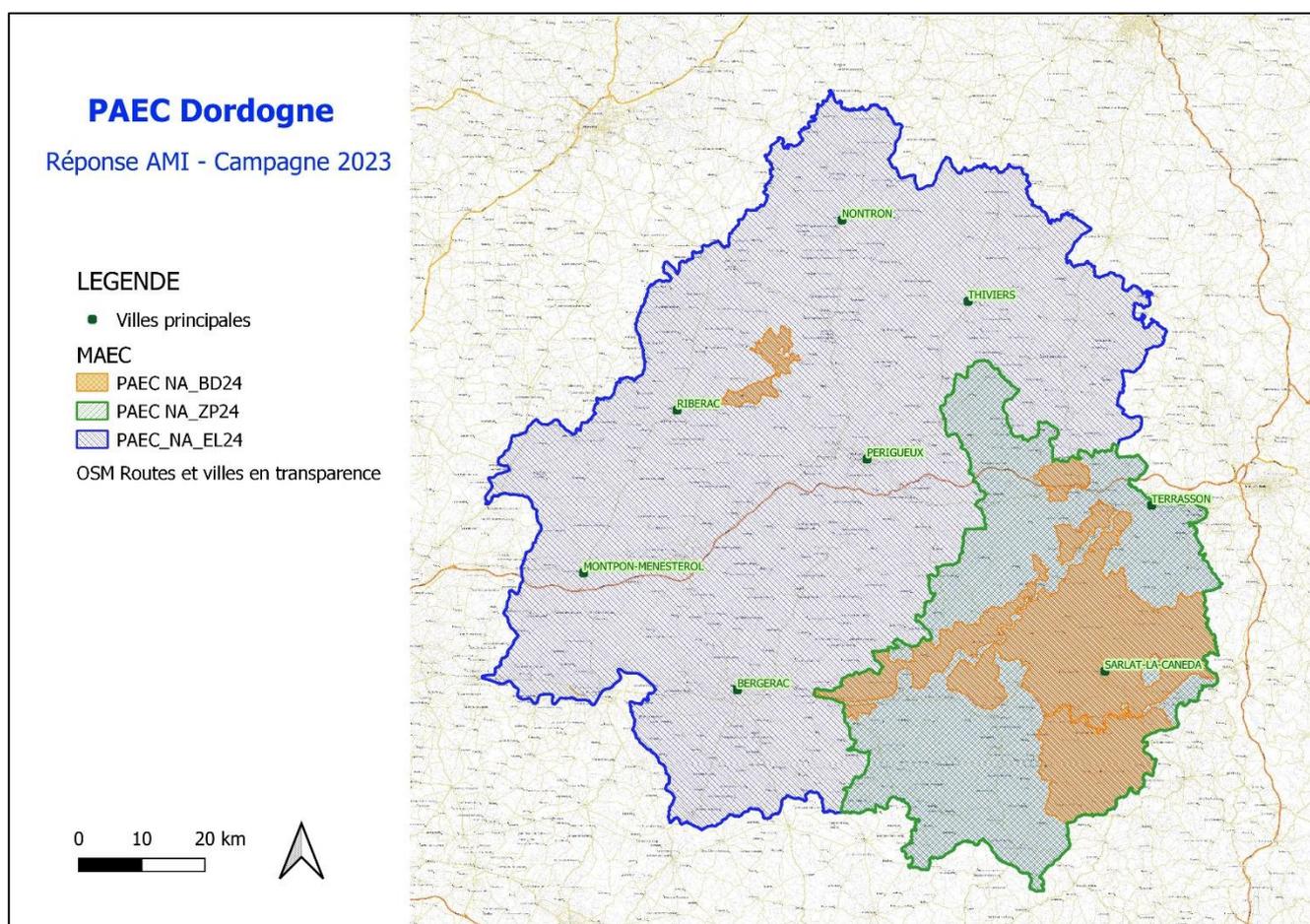


Figure 7 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la figure 8.

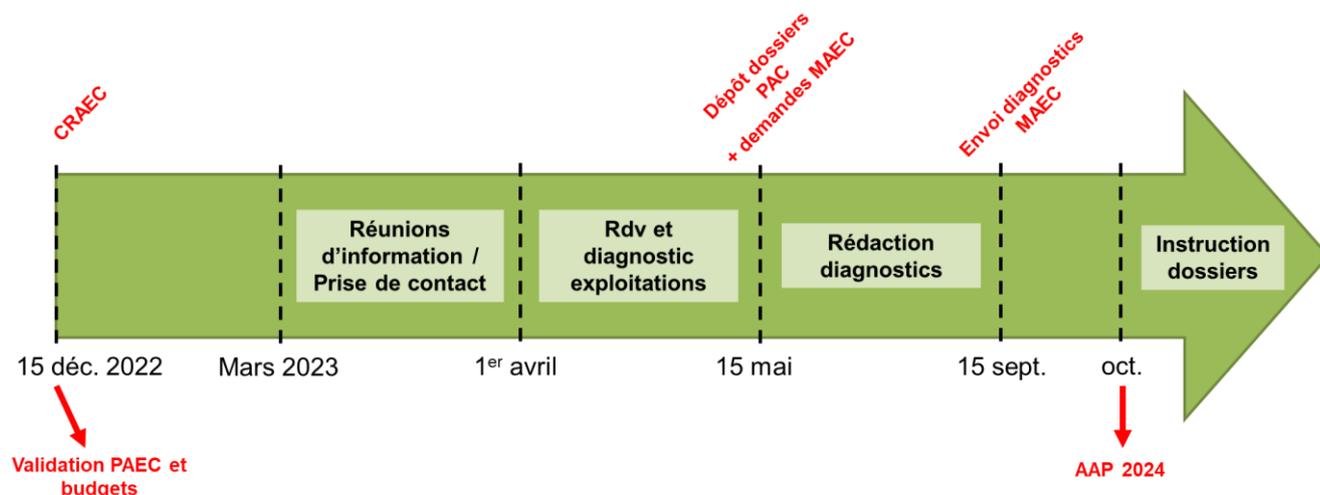


Figure 8 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

## 2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par la Chambre d'agriculture le CEN est financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. L'objectif était de réaliser entre 20 et 30 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC, avec de nombreux dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau IV.

Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Aucun diagnostic n'a été effectué sur les communes du site Natura 2000, avec donc aucun dossier de déposé. A l'échelle du PAEC, 25 diagnostics et 2 rendez-vous sans diagnostics ont été effectués, aboutissant au dépôt de 21 dossiers. 19 de ces dossiers correspondent à des réengagements dans des mesures équivalentes à celles de l'ancienne programmation. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur le PAEC est présenté dans le tableau V et dans la figure 9. Au total, une surface de 235 ha et 1897 ml d'infrastructures agroécologiques (ripisylves et fossés) ont été engagés, correspondant à une enveloppe de 290 747 € sur les 5 années d'engagement. Les dossiers étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si ces engagements donneront bien lieu à des paiements.

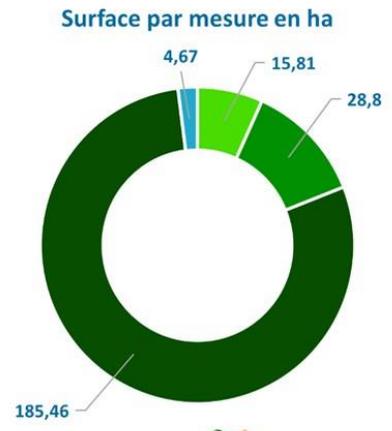
Tableau V : Bilan des engagements sur l'ensemble du PAEC NA BD24

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	2	15,81	11 462,25 €
ESP3	200 €/ha	6	28,8	28 800,00 €
ESP4	254 €/ha	16	185,46	235 534,20 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	1	4,67	4 763,40 €
IAE1	0,8 €/ml	4	1247,44	4 989,76 €
IAE3	1,6 €/ml	2	649,73	5 197,84 €
		<b>21 dossiers déposés</b>	<b>234,74 ha 1897,17 ml</b>	<b>290 747,45 €</b>



# Diagnostics engagés - 2023 PAEC NA BD24 / Dordogne

235 ha  
1897 ml  
21 exploitants



Sources : CEN Nouvelle-Aquitaine (2023), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.28.

- ### Codes MAEC
- CIFF
  - CPRA
  - ESP2
  - ESP3
  - ESP4
  - MHU2
  - OUV2
  - IAE1
  - IAE3

- Couvert intérêt faune/flore
- Création de prairies
- Retard d'usage 25 à 45 jours
- Préservation milieux humides
- Ouverture des milieux
- Ligneux
- Fossés

- ### Limites
- Communes
  - Périmètre PAEC NA\_BD24

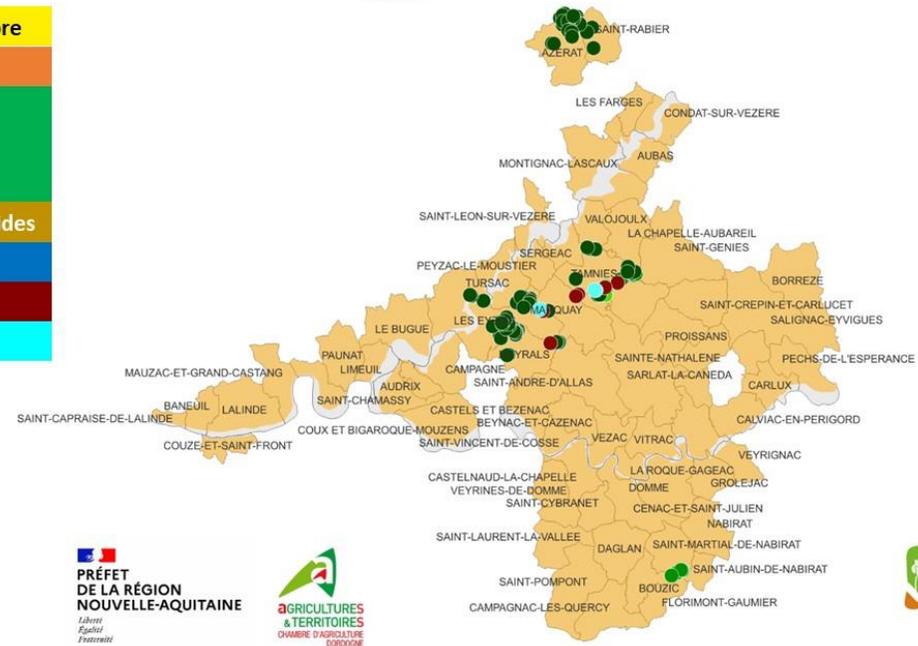
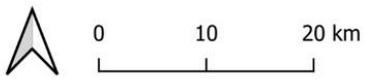


Figure 9 : Bilan cartographique des engagements en MAEC sur le PAEC NA BD24 à l'issue de la campagne 2023.

### 3- BILAN DU PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 3 000 000 €. L'objectif était de réaliser une centaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant à minima de permettre le réengagement de tous les contrats arrivés à échéance en 2022. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le tableau VI.

Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 26 diagnostics ont été réalisés, et 22 diagnostics envoyés, dont 4 concernant les AFPL. 4 diagnostics n'ont pas été suivis d'une contractualisation, soit parce que les exploitants ne souhaitent pas engager 90 % des parcelles éligibles, soit par crainte de trop figer le système d'élevage.

L'enveloppe attributaire de 500 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 500 775 € à l'issue des diagnostics, et 498 284 € après récapitulatif des parcelles réellement engagées par les éleveurs. Parmi les engagements ayant pris fin en 2022, 18 exploitations n'ont pas pu se réengager en raison de l'enveloppe attributaire trop faible. Par ailleurs, de nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le tableau VII et dans la figure 10.

Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	-	- €
PRA2	88 €/ha	19,79	1741,52 €
PRA3	72 €/ha	-	- €
PRA1+PRA3	123 €/ha	-	- €
PRA2+PRA3	160 €/ha	-	- €
<b>TOTAL</b>		<b>19,79</b>	<b>1741,52 €</b>



# Diagnostique engagés - 2023

## PAEC NA ZP24 / Dordogne

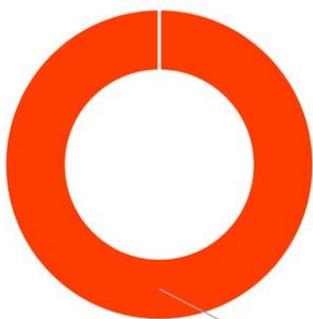
Secteur Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

20 ha  
2 exploitants



- Code MAEC**
- PRA1
  - PRA2
  - PRA3
  - PRA1 + PRA3
  - PRA2 + PRA3
- |   |
|---|
| Surfaces herbagères et pastorales                                       |
| Systèmes herbagers et pastoraux   |
| Amélioration gestion des surfaces herbagères et pastorales par pâturage |

Surface par mesure en ha



Sources : Chambre d'Agriculture 24 (2023), Cadastre ETALAB (Avril 2022), Réalisé avec QGIS 3.28.

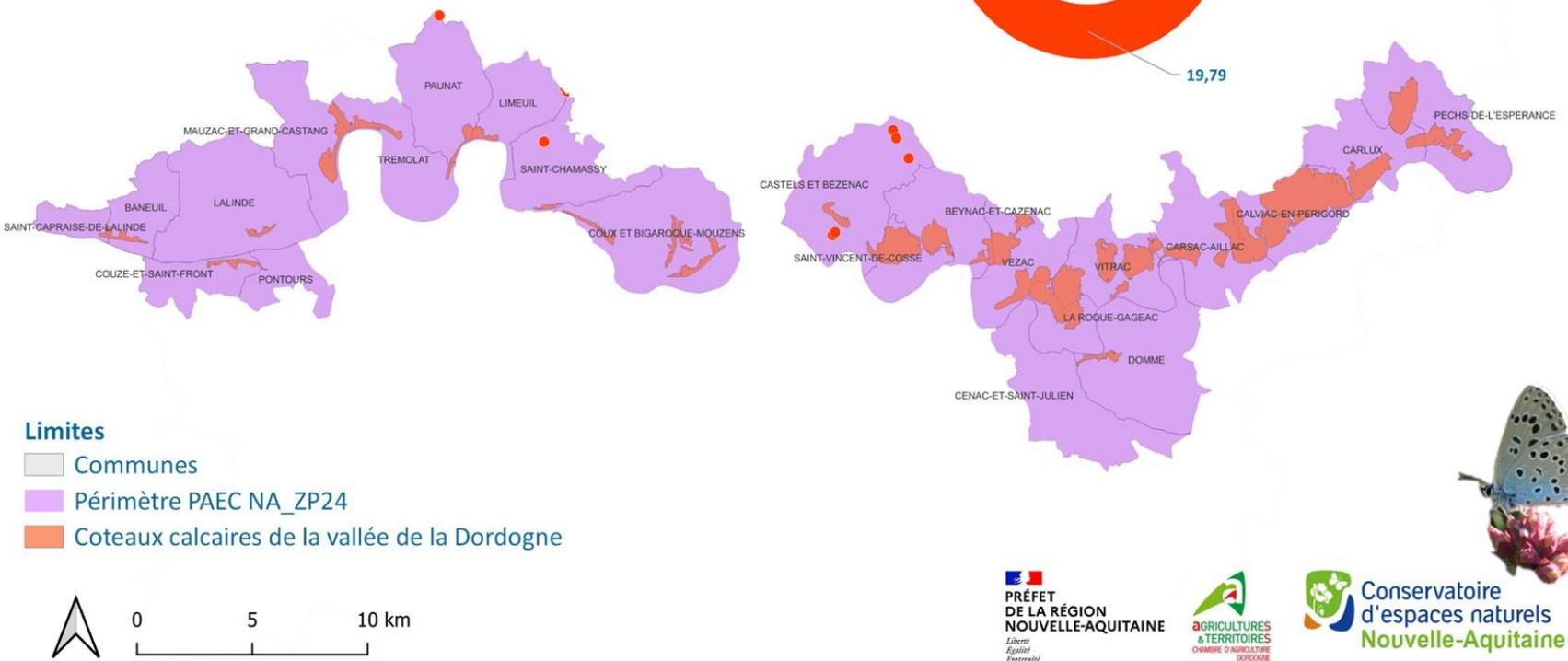


Figure 10 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023.

## 4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau VIII.

*Tableau VIII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24*

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
<b>HBV2</b>	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
<b>HBV3</b>	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
<b>MONO</b>	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostic ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, 21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

Aucun dossier n'a été déposé sur les communes du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.

## 5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projet agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l’animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d’animation et d’appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l’opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau IX.

*Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000*

Code du PAEC	Nombre d’exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4 000 ml	202 193 €
NA ZP24	40	3 000 ha	1 390 193 €
NA EL24	55	3 808 ha	4 021 541 €

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n’ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d’incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues qu’après la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024.

## PROGRAMMES ET PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a acquis en 2022 un ensemble de 10,7 ha de parcelles de pelouses calcicoles plus ou moins fortement embroussaillées et fermées, sur la commune de Paunat au lieu-dit Les Fages (figure 11). Un inventaire de la flore et une cartographie des habitats naturels ont été réalisés en 2022. En 2023, la restauration de 3,7 ha de pelouse a été entreprise, avec bûcheronnage des arbres et broyage de la végétation, dans l'objectif de retrouver des milieux de pelouse sèche (figure 12).

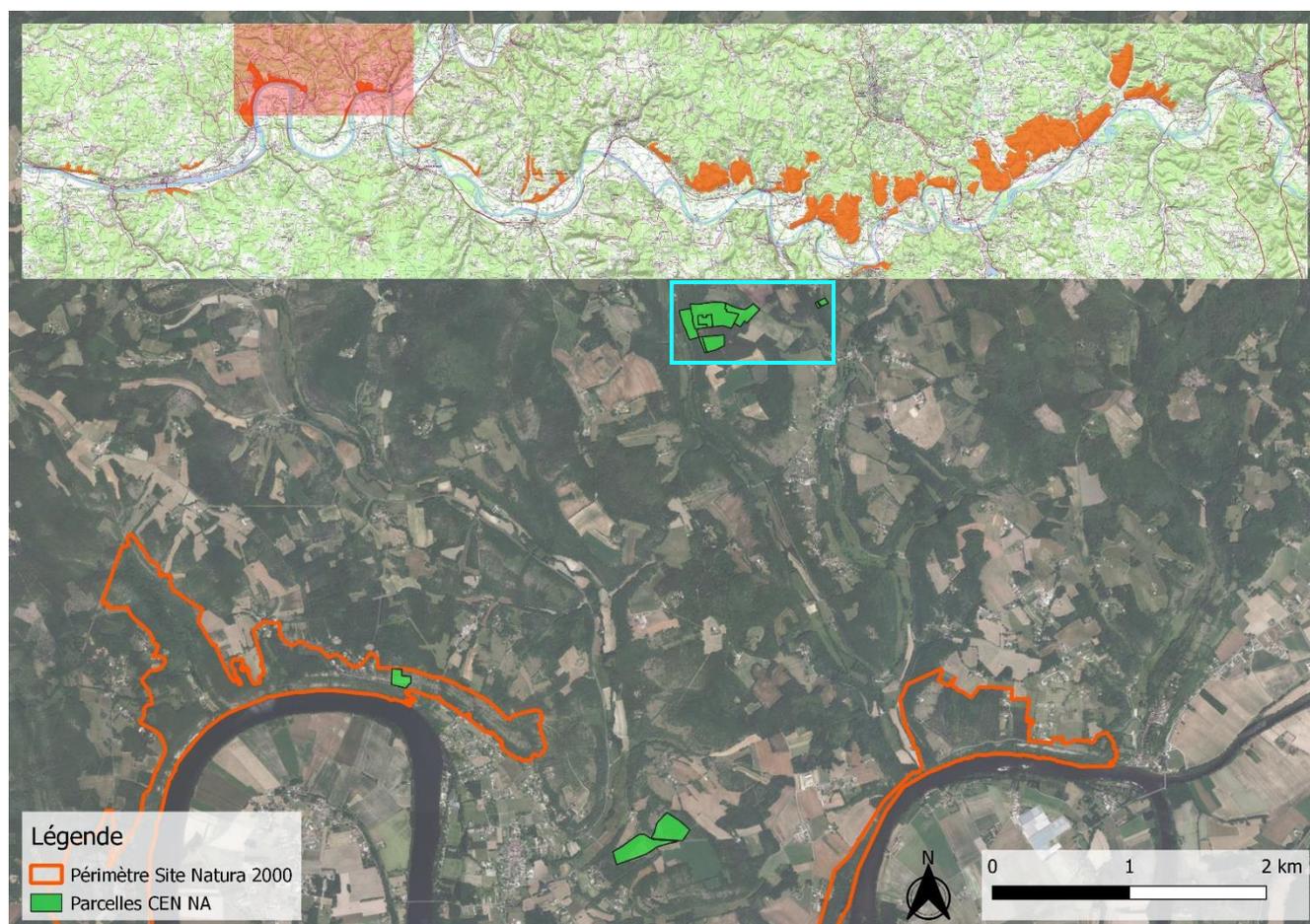


Figure 11 : Localisation des parcelles du Coteau des Fages à Paunat (encadrées en bleu) par rapport au site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.



Figure 12 : Aspect des pelouses du Coteau des Fages avant (gauche) et après (droite) les travaux de restauration

Ces travaux ont été financés dans le cadre de l'appel à projets Mob'Biodiv lancé par l'OFB. Le projet visait à restaurer 5 sites de pelouses thermophiles dans les départements de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne. L'objectif à terme est la remise en place d'une gestion par pâturage.

## ANNEXES

**Annexe 1** : Autres espèces importantes proposées au FSD

**Annexe 2** : Courrier d'invitation à la réunion du COPIL

**Annexe 3** : Diaporama présenté à la réunion du COPIL

**Annexe 4** : Compte rendu de la réunion du COPIL

**Annexe 5** : Compte rendu d'activité à mi-parcours

**Annexe 1 :**

Autres espèces importantes proposées au FSD

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Liste rouge France	Autres motifs
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		VU (nicheur)	Protection nationale
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		VU (nicheur)	Protection nationale
Oiseaux	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre			Protection nationale
Oiseaux	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune		VU (nicheur)	Protection nationale
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique			Protection nationale
Oiseaux	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu			Directive Oiseaux : Annexe I Protection nationale
Oiseaux	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal		VU (nicheur et hivernant)	Directive Oiseaux : Annexe I Protection nationale
Oiseaux	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini		VU (nicheur)	Protection nationale
Oiseaux	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers			Protection nationale
Insectes	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle			Liste rouge régionale : VU
Insectes	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'ajonc			Liste rouge régionale : VU
Insectes	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du thym			Liste rouge régionale : EN
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Annexe IV		Protection nationale
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	Annexe IV		Protection nationale
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Annexe IV		Protection nationale
Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Annexe V		Protection nationale
Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Annexe IV		Protection nationale
Mammifères	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV		Protection nationale
Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Annexe IV		Protection nationale

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Liste rouge France	Autres motifs
Flore	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle petit pin			Protection régionale
Flore	<i>Arabis alpina</i> L., 1753	Arabette des Alpes			Protection départementale
Flore	<i>Arenaria controversa</i> Boiss., 1840	Sabline des chaumes			Protection nationale
Flore	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuille de pêcher			Protection départementale
Flore	<i>Carex digitata</i> L., 1753	Laîche digitée			Protection départementale
Flore	<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laîche humble			Protection départementale
Flore	<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flammette			Liste rouge régionale : EN
Flore	<i>Clypeola jonthalspi</i> L., 1753	Clypéole jonthalspi			Protection régionale / Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à feuilles étroites			Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère velue			Protection régionale
Flore	<i>Doronicum pardalianches</i> L., 1753	Doronic à feuilles cordées			Protection régionale
Flore	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	Epipactis à petites feuilles			Protection régionale
Flore	<i>Galanthus nivalis</i> L., 1753	Perce neige	Annexe V		
Flore	<i>Galium glaucum</i> L., 1753	Gaillet glauque			Protection régionale
Flore	<i>Hypericum montanum</i> L., 1755	Millepertuis des montagnes			Protection régionale
Flore	<i>Iberis amara</i> L., 1753	Ibérède amère			Protection régionale
Flore	<i>Inula spiraeifolia</i> L., 1759	Inule à feuille de spirée			Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Jasminum fruticans</i> L., 1753	Jasmin arbustif			Protection régionale / Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Lunaria rediviva</i> L., 1753	Lunaire vivace			Protection régionale / Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau			Protection départementale
Flore	<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814	Orlaya à grandes fleurs			Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Poa palustris</i> L., 1759	Pâturin des marais			Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789	Renoncule des marais			Protection régionale
Flore	<i>Rhaponticum coniferum</i> (L.) Greuter, 2003	Leuzée conifère			Protection régionale
Flore	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseiller à grappes			Protection régionale
Flore	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon faux-houx	Annexe V		
Flore	<i>Scilla bifolia</i> L., 1753	Scille à deux feuilles			Protection régionale
Flore	<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois			Protection régionale
Flore	<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme des montagnes			Liste rouge Europe : VU

**Annexe 2 :**

Courrier d'invitation à la réunion du COPIL



Cofinancé par l'Union européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 22 décembre 2023

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine  
à  
-Destinataires in fine-

*Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »*

Madame, Monsieur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est revenue aux régions. Pour la période 2023-2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a confié la mission d'animation du site Natura 2000 des « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci assurait déjà l'animation de ce site depuis plusieurs années.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité de Pilotage de ce site qui se tiendra le :

**Mardi 30 janvier 2024 à 14 heures 30**  
**Salle de la Rode, place de la Rode à Domme**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Rappel sur le site Natura 2000 et les évolutions de la gouvernance
- Bilan de l'animation
- Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de Région, et par délégation,  
Le Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000

Jean-Pierre RAYNAUD

### **Destinataires**

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne
  - Monsieur le président de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord
  - Monsieur le président de la communauté de communes Sarlat - Périgord Noir
  - Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
  - Monsieur le président de la communauté de communes du Grand Périgueux
  - Monsieur le président de la communauté de communes de Domme - Villefranche du Périgord
  - Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme
  - Monsieur le maire de BANEUIL
  - Monsieur le maire de BEYNAC ET CAZENAC
  - Monsieur le maire de CASTELS ET BEZENAC
  - Monsieur le maire de CALVIAC EN PERIGORD
  - Monsieur le maire de CARLUX
  - Monsieur le maire de CARSAC AILLAC
  - Madame la maire de CENAC ET SAINT JULIEN
  - Monsieur le maire de COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS
  - Monsieur le maire de COUZE ET SAINT FRONT
  - Monsieur le maire de DOMME
  - Madame la maire de LALINDE
  - Monsieur le maire de LIMEUIL
  - Monsieur le maire de MAUZAC ET GRAND CASTANG
  - Monsieur le maire de PAUNAT
  - Monsieur le maire de PECH-DE-L'ESPERANCE
  - Monsieur le maire de PEZULS
  - Madame la maire de PONTOURS
  - Monsieur le maire de PRATS DE CARLUX
  - Monsieur le maire de LA ROQUE-GAGEAC
  - Monsieur le maire de SAINT CAPRAISE DE LALINDE
  - Monsieur le maire de SAINT CHAMASSY
  - Monsieur le maire de SAINT VINCENT DE COSSE
  - Monsieur le maire de TREMOLAT
  - Monsieur le maire de VEZAC
  - Monsieur le maire de VITRAC
- 
- Monsieur le président du syndicat des propriétaires sylviculteurs de Dordogne
  - Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
  - Monsieur le président de l'association des Bergers itinérants du Périgord
- 
- Monsieur le directeur du CAUE de Dordogne
  - Monsieur le président du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
  - Monsieur le président du Conservatoire botanique national sud-atlantique

## **Destinataires**

- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président de la Ligue pour la protection des oiseaux d'Aquitaine
- Monsieur le président de l'association Société Mycologique et Botanique du Périgord
- Monsieur le président de l'association du Pays du Grand Bergeracois
- Monsieur le président de l'association du Pays du Périgord Noir
- Monsieur le président de l'association Au Fil du Temps
  
- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne
- Monsieur le président du CRDA du Périgord Noir
- Monsieur le président du CRDA Pourpre Vallée de l'Isle
- Monsieur le président de la SAFER Aquitaine Atlantique
- Monsieur le président de la FDSEA.
- Monsieur le président des Jeunes Agriculteurs
- Monsieur le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine
  
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental de tourisme Dordogne-Périgord
- Monsieur le président de l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH)
- Monsieur le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
- Monsieur le président de l'office du tourisme du Périgord-Noir Vallée Dordogne
- Monsieur le président de l'office du tourisme de Sarlat-la-Canéda
- Monsieur le président de l'office de tourisme du Pays de Bergerac
- Monsieur le président du comité départemental de spéléologie de Dordogne
- Madame la présidente du comité départemental de randonnée pédestre
- Madame la présidente du comité départemental de cyclisme (VTT)
  
- Monsieur Hervé THOMAS - Correspondant "Natura 2000" Dordogne -CRSPN d'Aquitaine
  
- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac
- Madame la Sous-Préfète de Sarlat
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine
- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Dordogne
- Monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- Madame la cheffe du service départemental de l'office français de la biodiversité
- Monsieur le délégué départemental de l'office national des forêts

**Annexe 3 :**

Diaporama présenté à la réunion du COPIL

**Site Natura 2000**  
**Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne**  
**COPIL n°5 - 30 janvier 2024**  
**Salle de la Rode, Domme**

1

**Ordre du jour**

- Transfert compétence à la Région
- Rappels sur le site
- Bilan de l'animation
- Bilan des MAEC
- Programmes / Projets en lien avec Natura 2000

2

**Le Comité de Pilotage Natura 2000**

- Natura 2000 : concilier Biodiversité + Activités humaines
- CoPil = organe de décision, de **concertation**
- Réunit acteurs du territoire : collectivités, activités, loisirs, associations...

Proposer, Débatre, Échanger, Questionner

3

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne  
**TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA RÉGION**

4

**Historique de l'animation**

- Rédaction du DOCOB (2006 à 2007)
- 3 phases d'animation du DOCOB (2012 à 2022)
- Phase d'animation actuelle (2023 à 2026)

Loi 3DS : Transfert de compétences État → Régions

5

**Mémorandum Qui fait quoi Janvier 2023**  
 "Mettre en œuvre la Biodiversité, tout en tenant compte de l'activité humaine, dans une logique de développement durable"

<b>Concrètement (FRADER)</b>	Élaboration des mesures d'accompagnement : DOCOB, Animation, Contrats	Financement des MAEC sur factures (DMAF)
<b>Financement (FRADER)</b>	• Ce financement du FRADER avec fonds régionaux • Appel à projet : sans sélection + des sites terrestres	Appel à projet : sans sélection + des sites marins et littoraux (SMLL)
<b>Gestion de sites (FRADER)</b>	• Accompagnement des animateurs dans la gestion des sites • Création des Comités d'animation • Appréhension des DOCOB • Présidence des Comités et gestion de l'animation (via marchés publics) pour les sites sans collectivité locale partenaire	• mactis et mibales (EOTM)
<b>Administration (FRADER)</b>	• Assister aux porteurs de projet pour les évaluations des incidences • Aider sur les modalités de gestion des sites • Centralisation en suivi des informations en vue du reporting à la Commission Européenne	• Traduction des évaluations des incidences (EVI) • Désignation de sites et modification de périmètres (EVI/CI) • Reporting à la Commission Européenne (Mémorandum)

Loi 3DS  
 ↓  
 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Transfert compétence Natura 2000  
 ↓  
 Sites terrestres (= 235 sites)

6



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne  
**RAPPEL DU DOCOB**

7



**Périmètre du site Natura 2000**



8



**Enjeux sur le site**

- 5 Habitats d'intérêt communautaire



9



**Enjeux sur le site**

- 2 Espèces d'intérêt communautaire :



- Autres espèces patrimoniales :



10



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne  
**PROGRAMME D'ANIMATION ET BILAN 2023**

11



**Les missions d'animation du site N2000**

- Animation
- Assistance technique
- Suivi du site et du DOCOB
- Assistance administrative

12

### Programme d'animation

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	X	X	X	
	Publication de bulletins d'information	X	X	X	Nouveaux cbs en 2023. Mail en 2023.
	Site internet	X	X	X	
	Documents de communication	X	X	X	Brochures révisées en 2020.
	Animation d'une réunion publique ciblée	X	X	X	Idées ?
Articles dans les journaux	X	X	X	Idées ?	
1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	X	X	X	2024 : Nuit de la chaux-cours ?	
1-2 Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	X	X	X		

13

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
2-3 Contractualisation des actions du DOCOB					
Recensement et contact des signataires potentiels					
Assistance technique et administrative des signataires		X	X		
Diagnostic préalable			X		
Formulaires de demande d'aide			X		
Préparation de contrats			X		
Suivi et évaluation des contrats					
Renforcement dans le système d'information des sites Natura 2000 « 2022 »		X	X	X	
2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques		X	X	X	
2-3 Assistance technique					
Régime d'évaluation des incidences Natura 2000					
Assistance technique des porteurs de projet		X	X	X	2023 : une sollicitation pour permis de construire à la Roque-Gaspar.
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)					
Phase de programmation		X	X	X	
Phase de mise en œuvre		X	X	X	
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine		X	X	X	

14

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
3-Suivi du site et du DOCOB	3-1 Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	X	X	X	
	3-1 Suivi biologique du site	X	X	X	
	3-2 Suivi socio-économique	X	X	X	
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des PSD	X	X	X	
3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites	X	X	X		
4-1 Organisation des COPPLs					
Organisation		X	X	X	
Préparation et présentation		X	X	X	
Rédaction CR		X	X	X	
4-2 Assistance administrative					
4-2 Elaboration de compte rendu et bilans					
Elaboration d'un compte rendu d'activité à nos partenaires		X	X	X	
Elaboration du bilan d'animation annuel		X	X	X	
Elaboration du bilan internet d'animation				X	

15

### Bulletin d'information : Natur'Actu



Proposition d'articles :

- Bilan des contrats Natura 2000
- Zoom sur une espèce, un milieu naturel
- Zoom MAEC
- Sensibilisation sur plantations en site N2000
- Propositions, idées ??

16

Site internet : [www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr)



- Nouveau site créé en 2022
- Mise à jour en 2023

17

### Documents de communication

- Création de 2 plaquettes en 2020



18

### Contrat Natura 2000

- **Décembre 2021** : Parcelle acquise par le CEN NA
- **Surface** : 7,05 ha
- **2022** : Dépôt 1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 du site
- ↓
- Période 2022-2024
- Portage : CEN NA

19

### Contrat Natura 2000

20

### Contrat Natura 2000

- **Surface d'intervention** : 1,72 ha
- **Année 1** : Restauration + Entretien mécanique
- **Année 2** : Entretien mécanique
- **Année 3** : Pâturage

21

### Suivi du contrat Natura 2000

**Février 2023 :**  
Restauration mécanique

**Décembre 2023 :**  
Entretien mécanique

Entreprise de réinsertion Le Creuset

22

### Suivi de l'enjeu chiroptères

- Site de reproduction & d'hibernation
- Site d'intérêt national

Population hivernante	Rhinolophus euryale	15/02/20	03/02/21	03/02/23
		Rhinolophus ferrumequinum	7	1
	Rhinolophus ferrumequinum	174	137	169
	Rhinolophus hipposideros	5	1	5
	Myotis daubentonii			

Population reproductrice	Rhinolophus euryale / ferrumequinum	16/07/19	01/07/21	27/06/22	21/06/23
		Rhinolophus euryale	748	4	434 ad.
	Rhinolophus ferrumequinum		8	200 juv.	
	Rhinolophus ferrumequinum		6	55	
	Myotis emarginatus	273	6	6	50
	Chiroptera sp.		610*	72	

\* autres espèces

23

### Mise à jour du Formulaire Standard de Données

24



2 nouvelles espèces d'intérêt communautaire :



Rhinolophus euryali



Murin à oreilles arrondies

25



Autres espèces patrimoniales : 19 espèces faunistiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut National	Liste rouge France	Autres mentions
Colinus colinus (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		VU (France)	Préoccupation majeure
Oenanthe isabellina (Linnaeus, 1758)	Vanneau à large bec		VU (France)	Préoccupation majeure
Oenanthe isabellina (Linnaeus, 1758)	Vanneau à large bec		VU (France)	Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure
Merula cinerea (Linnaeus, 1758)	Merle commun			Préoccupation majeure

26



Autres espèces patrimoniales : 31 espèces floristiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut National	Liste rouge France	Autres mentions
... (31 rows) ...	...	...	...	...

27



Autres espèces patrimoniales

28



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

29



Cadre général

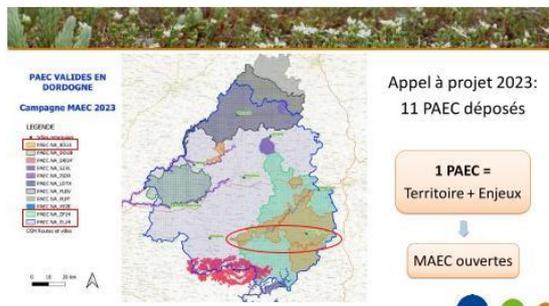
→ Objectif : Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement

MAEC : Obligations (cahier des charges) / Rémunération



- Financement : FEADER / État / Agences de l'eau
- Gestion : DRAAF NA / Région NA

30



31



32

**PAEC NA\_BD24 :**  
Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

- Enjeu : Biodiversité
- = Fusion de 5 anciens PAEC sur sites N2000
- Budget 2023 : 300 000 €

Opérateur :

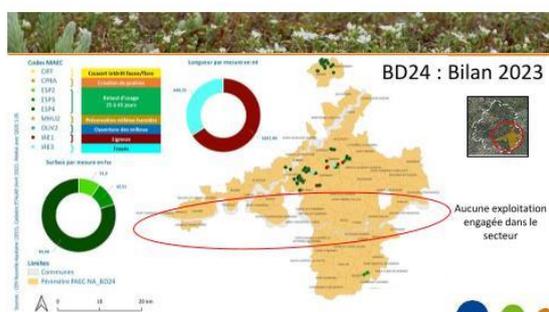
Animateurs :

33

**BD24 : Mesures ouvertes**

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
CIF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652
CPRA	Création de prairie	358
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml

34



35

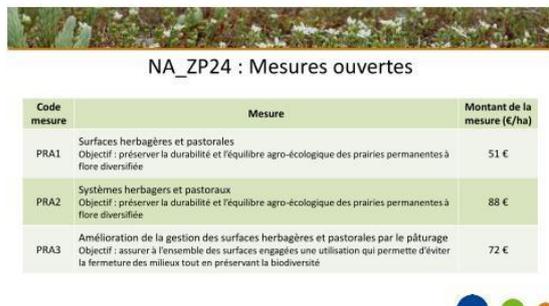
**PAEC NA\_ZP24 :**  
Zone pastorale de Dordogne

- Enjeu : Pastoralisme
- = Zone pastorale de Dordogne
- Budget 2023 : 500 000 €
- Budget demandé : 3 000 000 €

Opérateur :

Animateurs :

36



37



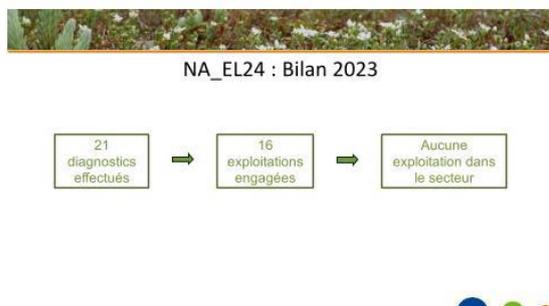
38



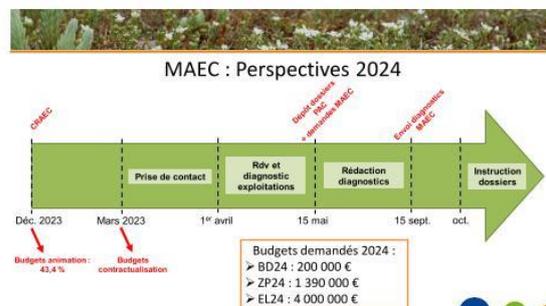
39



40



41



42



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne  
**AUTRES PROGRAMMES/PROJETS EN LIEN AVEC  
 NATURA 2000**

43



**Acquisitions foncières du CEN**

- Feuille de route NéoTerra de la Région NA => CEN NA identifié comme opérateur foncier pour l'acquisition et la préservation de milieux à « haute valeur environnementales »
- Opportunités d'acquisition pendant l'animation sur le site
- Opportunités liées à des ventes SAFER



44



**Acquisitions foncières du CEN**

**Coteaux des Fages - Paunat**  
 Acquisition : avril 2022  
 Surface : 10,7 ha

**Cingle de Trémolat - Trémolat**  
 Acquisition : mars 2021  
 Surface : 1,4 ha

**La Boudonie - Trémolat**  
 Acquisition : avril 2022  
 Surface : 7,8 ha

Échelle : 0 100 200 m

45



**La Boudonie - Trémolat**

2022 : Inventaire Flore + Cartographie habitats

Sabline des chaumes    Coronille faux-scorpion    Ophrys funèbre

46



**Coteaux des Fages - Paunat**

- 2022 : Inventaire Flore + Cartographie habitats
- 2023 : Restauration sur 3,7 ha



47



48

**Annexe 4 :**

Compte rendu de la réunion du COPIL



Co-financé par l'Union européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine

## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

### Site Natura 2000 FR7200664 : Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Mardi 30 janvier 2024

À la salle de la Rode, à Domme

*Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe*

M. Jean-Claude CASSAGNOLE, maire de Domme, accueille les participants et ouvre la réunion. Il explique que sa commune est concernée par 3 différents sites Natura 2000. Il fait une remarque sur le périmètre du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne qui lui semble par endroits inadapté, et rappelle avoir écrit en 2014 un courrier au Préfet pour faire une proposition d'adaptation du périmètre du site, resté sans réponse.

M. Jean-Pierre RAYNAUD, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et explique le contexte du transfert de compétences Natura 2000 aux régions. Il est ainsi président des Comités de pilotage de 3 sites. Les participants à la réunion se présentent ensuite lors d'un tour de table.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2007, après quoi trois phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

### **Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :**

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 3685 ha et 22 communes, sur les coteaux principalement en rive nord de la Dordogne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

### **Animation du site :**

Le **programme d'animation** du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

#### ***1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication***

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan des contrats Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : [www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr)

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été créé en 2022 et mis à jour en 2023. M. MAILLOS indique qu'il serait intéressant de faire un renvoi vers ce site depuis les sites internet respectifs des communes du site Natura 2000.

**Deux plaquettes d'information** sur le site ont été créées en 2020. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants. Il serait intéressant de pouvoir diffuser ces plaquettes au sein des mairies du site.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions.

Une **animation grand public** devra être organisée sur le site dans l'année à venir. Il est proposé de faire une nuit de la chauve-souris sur la commune de Domme, qui abrite un site d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction de certaines espèces. M. CASSAGNOLE rappelle que les chauves-souris sont l'emblème de la grotte de Domme qui se visite. Il exprime ses craintes quant au fait de voir interdit l'accès à certains sites abritant des chauves-souris, et insiste sur le fait qu'il faut travailler sur la cohabitation entre l'Homme et la Nature, sans être dogmatique. L'idée d'une nuit de la chauve-souris à Domme est validée. Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, maire de Cénac et Saint Julien, indique qu'un événement équivalent devrait être organisé sur sa commune.

## 2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui est en cours. Certains propriétaires de parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** en cours sur le site depuis début 2023. Il consiste en la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur un coteau situé sur la commune du Coux et Bigaroque – Mouzens. Le CEN est propriétaire de la parcelle et porteur du contrat. Les premières actions de restauration et d'entretien mécaniques ont respectivement eu lieu au début et à la fin de l'année 2023. Le site sera ensuite pâturé en 2024.

Les informations sur ce contrat seront rentrées dans la **base de données SIN2**, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

M. CASSAGNOLE explique que le SCoT du Périgord noir est en début de rédaction avec l'objectif de le valider à l'horizon 2026-27, et qu'en parallèle, les PLUi de 3 communautés de communes sont en cours. Il indique qu'il serait intéressant de prendre contact avec les collectivités concernées. M. GOUAT rappelle à ce propos que ces différents documents sous soumis à une **évaluation d'incidences Natura 2000**. M. Florent FARGE, maire de Mauzac et Grand-Castang et M. CASSAGNOLE évoquent les problèmes de constructibilité en lien avec Natura 2000. Il est justement rappelé à ce sujet que les constructions ne sont pas systématiquement interdites en site Natura 2000. En fait, 2 cas de figure se présentent : soit le document d'urbanisme de la commune a été soumis à la procédure d'évaluation des incidences et dans ce cas, l'enjeu de préservation des habitats et espèces Natura 2000 a déjà été pris en compte et les projets individuels de construction ne sont donc alors plus soumis à la procédure ; soit le document d'urbanisme n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation des incidences, et il est alors demandé aux pétitionnaire déposant une demande permis de construire de se soumettre à cette procédure. Ce qui signifie in fine la transmission d'un avis par les services instructeurs (favorable ou défavorable au projet) et dépendant d'éléments en lien avec l'incidence potentielle de la construction sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. M. GOUAT insiste sur le fait que le rôle de l'animateur est précisément de répondre aux questions que peuvent se poser les collectivités sur ce point, et les invite à le contacter pour en discuter.

M. FAURE évoque ensuite son souhait de faire émerger une zone de protection spéciale (ZPS)<sup>1</sup> en amont du barrage de Mauzac, pour préserver les oiseaux présents sur le cours de la Dordogne à ce niveau. Il craint cependant que cela ne vienne à empêcher les activités nautiques qui ont lieu sur ce tronçon du fleuve. M. MAILLOS lui suggère que se rapprocher pour cela des services de la DDT, responsables de la désignation des sites. M. GOUAT rappelle que les habitats d'une partie de ces oiseaux sont déjà protégés par les sites Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne et de la Dordogne.

## 3- Suivi du site et du DOCOB

Mme Nolwenn QUERO, chargée de missions au CEN, donne le bilan des comptages de chauves-souris faits sur le site des anciens fours à chaux de Domme, site d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction de plusieurs espèces. Elle rappelle le projet de sécurisation du site, en lien avec le département.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un site Natura 2000 désigné pour la protection des espèces d'oiseaux, en application de la directive européenne 79/409/CEE dite « Directive Oiseaux ».

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence de 2 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire (le Rhinolophe euryale et le Murin à oreilles échancrées) ainsi que de nombreuses espèces patrimoniales encore inconnues au sein du site, parmi la faune (19 espèces) ou la flore (31 espèces) : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

#### **4- Assistance administrative**

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

#### **Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Aucune parcelle n'a été engagée dans ce PAEC sur le territoire du site. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 et 2 exploitations s'y sont engagées autour du site, représentant un peu moins de 20 ha. Mme BOISVERT rappelle l'importance et les rôles multiples que jouent le pastoralisme et ce PAEC : avec l'extensification des systèmes d'élevage, on a une augmentation de la résilience face au changement climatique, un maintien des paysages, une diminution du risque incendie... Cela nécessite cependant d'engager une dynamique auprès des propriétaires fonciers, pour permettre le maintien de l'activité économique, le manque d'accès au foncier étant un frein à l'activité pastorale. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Sur ce PAEC, aucune exploitation ne s'est engagée dans le secteur.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

#### **Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000**

Grâce à la politique NéoTerra de la Région, le CEN Nouvelle-Aquitaine a pu acquérir de nombreuses parcelles en Dordogne, dont certaines autour du site Natura 2000. Un zoom est fait sur plusieurs ensembles-de parcelles, sur les communes de Trémolat et Paunat, ainsi que sur les actions qui y ont été faites (cartographies des habitats naturels, inventaires de la faune et de la flore). Le site des coteaux des Fages à Paunat a également bénéficié d'importants travaux de restauration de pelouses sèches en 2023.



### Conclusion

La réunion est close vers 17h00, et l'ensemble des participants est remercié pour leur présence et leur contribution. La commune de Domme est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

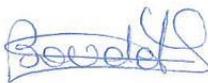
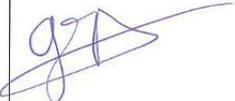
M. Jean-Pierre RAYNAUD  
Président du CoPil du site des Coteaux calcaires  
de la vallée de la Dordogne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Raynaud', written over a series of horizontal lines.

**SITE NATURA 2000**  
**« COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE »**

Réunion du Comité de Pilotage du 30 janvier 2024 à 14 heures 30

Salle de la Rode, Domme

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Coordonnées
Luc ALBERT	DREAL	excusé	
M. Bousquet	UMIH 24	excusé	
BOISVERT Bernadette	Chambre d'Agriculture Dordogne		
Boudet Bepliers Stéphanie	Sous préfeture Sarlat la Caneda		stephanie.boudet-bepliers @dordogne.gouv.fr
ALPY Mélanie	DDT 24		melanie.alpy @ dordogne.gouv.fr
CALEIX Jérôme	CD24 SINRB		j.caleix@dordogne.fr
MAGNANOU Nicolas	FDC 24		nicolas.magnanou @gmail.com
GARRIGOU Maïlys	Pays Périgord Noir SCOT		scot@payspn. fr
FARGE Florent	Maire Haazoc et Grand-Castang		maire-mgc @ orange.fr



**Annexe 5 :**

Compte rendu d'activité à mi-parcours

Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

## Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2023



### **Lot 4**

- *Coteaux calcaires Vallée de la Dordogne (n° FR7200664)*

## Compte-rendu d'activité à mi-parcours

**Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne**  
**N° FR7200664**

		Actions réalisées
<b>1-Animation</b>	<b>1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication</b>	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites Internet	
	Documents de communication	
	Animation d'une réunion publique ciblée	
	Articles dans les journaux	
	<b>1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires</b>	
<b>1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000</b>		
<b>2-Assistance technique</b>	<b>2-1 Contractualisation des actions du DOCOB</b>	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	Travail de recensement de propriétaires en cours. Récupération des données sur les propriétaires et sur les habitats et espèces.
	Assistance technique et administrative des signataires	
	Suivi et évaluation des contrats	04/08 : Prise de contact avec entreprise Le Creuset pour planifier les travaux à l'automne-hiver.
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	
	<b>2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques</b>	
	<b>2-3 Assistance technique</b>	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Assistance technique à un porteur de projet pour une évaluation d'incidence pour un permis de construire sur la commune de la Roque Gageac. Information sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents au sein du site. Le projet n'avait pas d'emprise sur un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire. Information et échange avec les services de l'Etat.
	Assistance technique des porteurs de projet	
<b>3-Suivi du site et du DOCOB</b>	<b>2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)</b>	
	Phase de programmation	
	Phase de mise en œuvre	
	<b>2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine</b>	07/04 : Réunion avec Hugo Maillos sur le marché Natura 2000
	<b>3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB</b>	
	<b>3-1 Suivi biologique du site</b>	Suivi biologique des populations en parturition réalisé le 22/06/2023
	<b>3-2 Suivi socio-économique</b>	
	<b>3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD</b>	Récupération des données faunistiques et floristiques disponibles sur le site Natura 2000 auprès de l'observatoire FAUNA et du CBNSA
	Digitalisation des couches cartographiques	
	Mise à jour du formulaire standard des données	
<b>4- Assistance administrative</b>	<b>3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites</b>	
	<b>4-1 Organisation des COPILs</b>	
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
	Rédaction CR	
	<b>4-2 Elaboration de compte rendu et bilans</b>	
Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé	
Elaboration du bilan d'animation annuel		
Elaboration du bilan triennal d'animation		



## Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07  
[siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)



**Contact :**  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 24**  
21 rue de la Libération – 24400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
[Antenne24@cen-na.org](mailto:Antenne24@cen-na.org)

avec le concours financier de

